

Synthèse du bilan de la Charte 2011 > 2026



Préambule

Pourquoi une évaluation ?

Créé en 2011, le Parc naturel régional des Ardennes a l'obligation d'écrire une nouvelle Charte qui l'engagera pour la période 2026-2041 afin de conserver sa labélisation. La Charte est un **contrat de territoire** sans pouvoir réglementaire fort mais avec **des engagements évalués au bout de 15 ans**. Quatre années de procédure sont nécessaires pour mener à bien la révision qui s'achèvera en 2026 avec la signature finale du Premier ministre si le territoire bénéficie à nouveau du label. Ce document se veut être **une synthèse de la première étape de la révision de la Charte**, qui vise à élaborer un nouveau projet de territoire partagé : **l'évaluation de l'efficacité des actions passées**.

La démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026

- L'évaluation doit dresser un bilan exhaustif de la mise en œuvre de la Charte sur ses 15 ans d'action (2011-2026) en analysant :

La stratégie générale du projet

La mise en œuvre des mesures de la Charte

La gouvernance et les moyens engagés

Le portage et l'appropriation du projet par ses adhérents et partenaires

Afin de nourrir le volet qualitatif de l'évaluation de la Charte du Parc, différentes modalités participatives ont été mises en œuvre. Ces temps visaient à recueillir les avis et perceptions des participants sur la mise en œuvre des actions et engage-

ments portés par le Parc ainsi que d'interroger les signataires et partenaires sur leur contribution à l'application de la Charte. Un volet prospectif a été intégré afin de faire émerger des recommandations pour la nouvelle Charte.

- La conduite d'entretiens et l'animation d'ateliers participatifs.

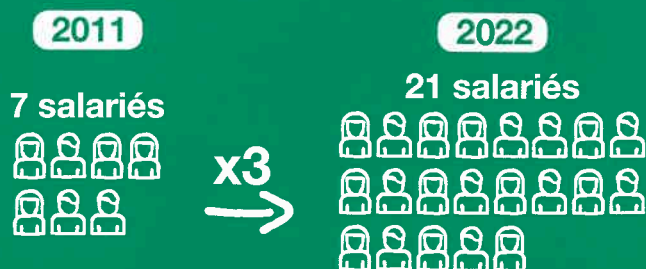


- Des **questionnaires évaluatifs numériques** à destination de l'ensemble des communes et partenaires du Parc.
- Des questions ciblées dans les dispositifs de **concertation citoyenne** pour recueillir la perception des habitants sur les actions du Parc et leur mise en œuvre.

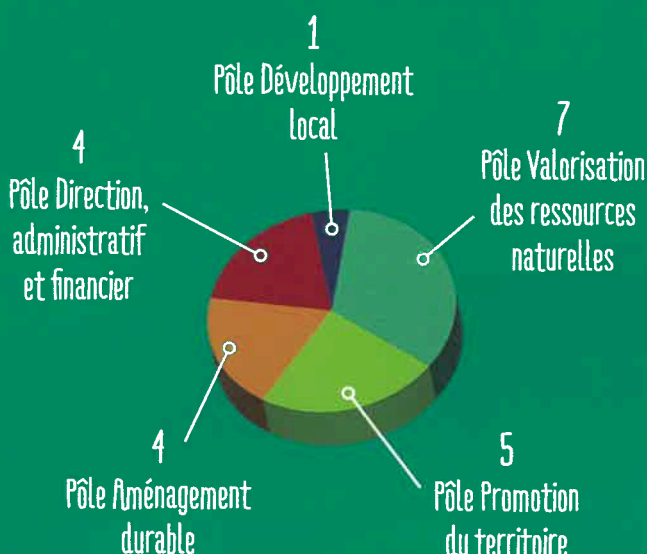


Le fonctionnement du Parc naturel régional des Ardennes : zoom sur quelques chiffres clés

Évolution des effectifs du PNRA entre 2011 et 2022 :



Répartition des effectifs en 2022 :



Comment expliquer l'évolution des effectifs de l'équipe du PNRA ?

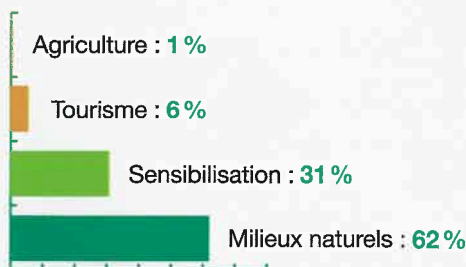
Durant toute la durée de la Charte, la structuration des équipes du Parc a connu plusieurs évolutions. Suite au lancement du Parc en 2010, l'équipe « Structure » (Direction et Administratif et Financier) s'est progressivement formée. Malgré la variation de certains périmètres de postes et des départs, l'effectif de cette équipe est resté stable. L'équipe « Mission », composée de différents chargés de mission (Environnement, Aménagement, Natura 2000, Forêt, Tourisme, etc.), a suivi une progression linéaire sur la première phase, passant de 3 en 2011 à 8 en 2017, puis sur la deuxième phase, une progression plus importante, pour atteindre 15 membres en 2022.

Cette évolution correspond à la montée en puissance du Parc, avec davantage de thématiques ciblées et d'actions réalisées.

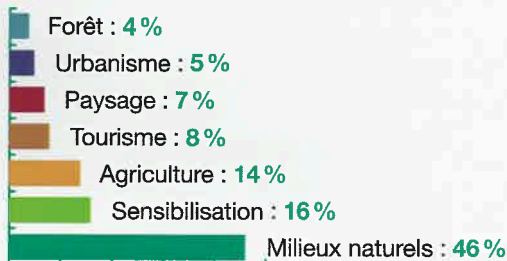
Budget programme – actions : évolution du budget annuel dépensé :



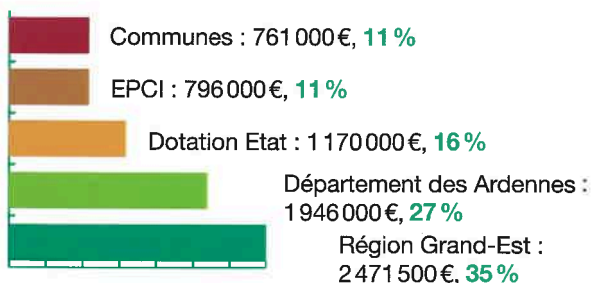
• Répartition du budget programme – actions, par thématique, en 2012 :



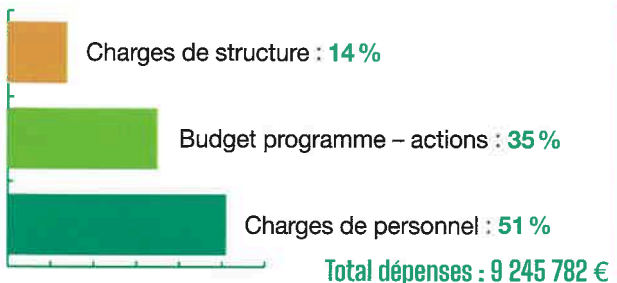
• Répartition du budget programme – actions, par thématique, en 2021 :



• Les principaux financeurs (2011-2022) :



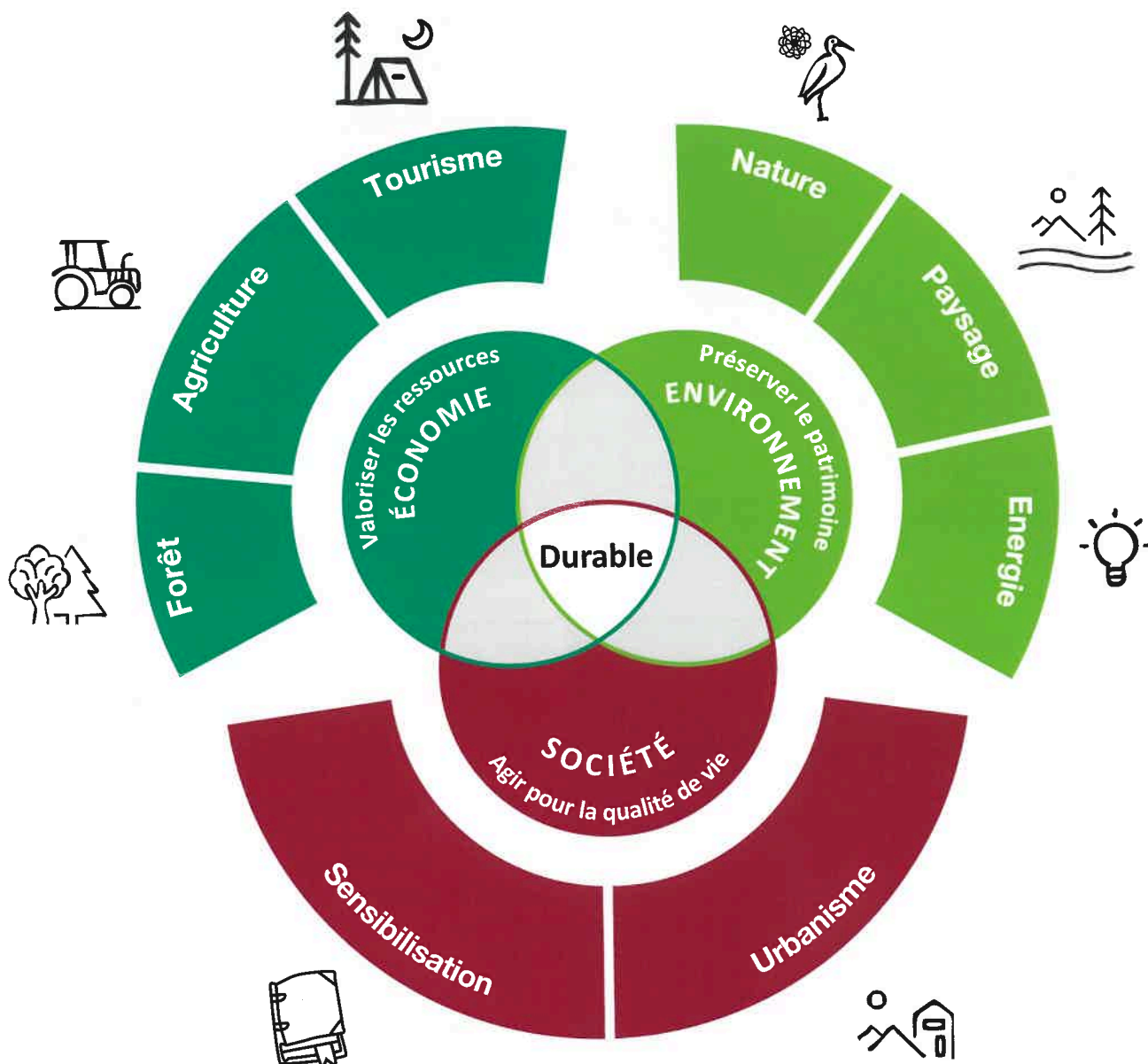
• Dépenses cumulées du Parc (2012-2021) :



Analyse de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026

Réunie autour de quatre axes, la Charte du Parc naturel régional des Ardennes (2011-2026) visait à la fois la diversification de l'activité économique à travers la valorisation durable des ressources du territoire (forêt, agriculture, savoir-faire des Ardennes), la révélation et la préservation des

patrimoines naturel et paysager, l'accompagnement des mutations environnementales, l'amélioration de la qualité de vie des Ardennes et la promotion de l'identité locale, le tout coordonné par plusieurs instances visant la bonne réalisation des trois premiers axes.



Les actions phares réalisées

Forêt



- Développement de la qualité de l'accueil en forêt : élaboration d'un **calendrier des dates de chasses** qui réunit près de 50 sociétés de chasse partenaires du projet.
- Elaboration d'un **guide des stations forestières** pour prendre en compte le changement climatique et accompagner les forestiers.

> Consultez le bilan de l'animation de la **Charte Forestière de Territoire (CFT) 2014 > 2022** pour en savoir plus !

Agriculture



- **Elaboration et animation du Projet Alimentaire Territorial**, orienté autour des thématiques de sensibilisation à l'alimentation durable, saine et au gaspillage alimentaire.
- Accompagnement des démarches de certification des producteurs grâce à la **Marque « Valeurs Parc »** : 23 professionnels accrédités depuis 2019.

Milieus naturels



- Projet **Pour une infrastructure énergétique, écologique et sûre en Ardenne (PIEESA) 2018 – 2021** issu d'une convention tripartite entre l'Etat, l'opérateur Réseau de Transport d'électricité (RTE) et l'ADEME.
 - o Réalisation d'inventaires écologiques sur 118 ha (flore et habitats, reptiles, rhopalocères, chiroptères, orthoptères) afin de constituer un état initial des sites.
 - o Aménagement de 100 ha d'emprises de lignes électriques de 2018 à 2020.
- **Animation des 7 sites Natura 2000.**
- **Co-gestion de la réserve Naturelle Régionale de Bois-en-Val.**
- Mise en place d'un **observatoire de la biodiversité** pour d'assurer des actions de veille écologique.

Mobilisation des fonds européens



- **Animation du fonds européen LEADER** permettant d'apporter un financement à des projets locaux : plus d'un million destiné à la mise œuvre de la stratégie locale de développement (programmation 2011-2022).

Tourisme



- Ouverture d'un **sentier d'interprétation forestier accessible aux personnes en situation de handicap** en 2022 (boucle forestière de Renvez).
- **Animation de l'espace VTT Meuse et Semoy** : développement et entretien de 22 circuits soit environ 400 km de pistes balisées.
- Etude pour candidature du Parc au **label Geopark.**
- Le **projet Ardenne Ecotourism** afin d'accompagner les prestataires touristiques dans leur conversion durable : installation de 5 aires de bivouac, conduite de travaux pour 400 km d'itinéraires de randonnée transfrontaliers...

Urbanisme et paysages



- **Guide de la signalétique et des devantures commerciales.**
- **Animation de quatre résidences d'architecture et de paysage.**
- Réponse à plusieurs appels à projets en faveur de la restauration de la Trame Verte et Bleue qui ont notamment permis la **plantation de haies bocagères** typiquement ardennaises et **d'arbres fruitiers au sein de vergers.**

Habitat et énergie



- **Conseil en rénovation énergétique de l'habitation** : appui technique (modes de rénovation) et financiers (recherche de subventions).

Sensibilisation et animation locale

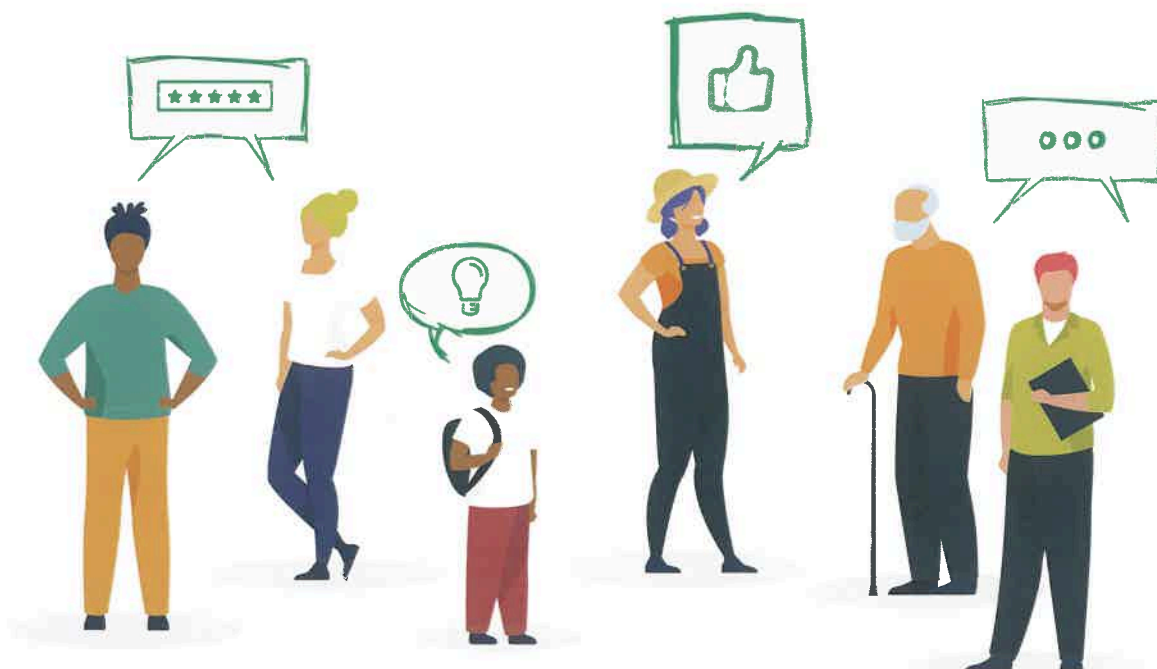


- **Animation de rendez-vous du Parc** pour découvrir le territoire du Parc : 369 animations « RDV du Parc » ont été organisés depuis 2011 par le PNR et les Amis du Parc, sensibilisant près de 5500 personnes (environ 15 personnes par animation), soit 7 % des habitants du territoire.
- **Education au développement durable** :
 - o Une forte progression dans le nombre d'animations réalisées et d'élèves sensibilisés (2021>2022 : 2 296 élèves sensibilisés et 2022>2023 : 3 836).
 - o Avec ses interventions et son implantation et implication sur le territoire, le Parc naturel régional des Ardennes est devenu un partenaire de l'Education Nationale.

Que retenir du bilan de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des Ardennes ?

Les premières années du Parc ont permis de mettre en place les équipes et les expertises au service du territoire ardennais. Malgré cette période où la capacité de faire du Parc était encore en construction et où certaines thématiques n'ont donc pas pu être portées à la hauteur des ambitions de la Charte résultant à un décalage de certaines activités, **l'action du Parc**

a ensuite résulté par des impacts concrets, positifs et reconnus par les parties prenantes du territoire. La gouvernance du Parc pourrait être améliorée afin d'inclure l'ensemble des acteurs hh(Conseil scientifique, gestionnaires privés d'espaces forestiers, société civile...) et la promotion des actions du Parc pourrait être renforcée via de la communication.



Principales recommandations issues de l'évaluation pour la nouvelle Charte 2026-2041

Gouvernance



- Construire un outil de Gouvernance international avec les parcs frontaliers pour gérer ensemble les enjeux de la forêt.

Forêt



- Présenter une vision commune des enjeux que porte la forêt, pour dépasser la vision de la forêt-ressource, le « multi-usages » et s'engager vers une gestion durable (aires protégées, affouage, loisirs motorisés, bois-énergie, etc.), identifier les espaces dédiés aux pratiques conciliables.
- Proposer une gouvernance élargie dédiée au pilotage de la nouvelle Charte Forestière de Territoire pour associer l'ensemble des acteurs de la forêt.

> Consultez le bilan de l'animation de la **Charte Forestière de Territoire (CFT) 2014>2022** pour découvrir d'autres recommandations !

Sensibilisation



- Atteindre de nouveaux publics en s'adressant aux élus, aux collèges, lycées, autres publics.

Agriculture



- Développer le circuit court, en particulier dans les territoires ruraux, en augmentant les concertations entre les intercommunalités, le département et la chambre d'agriculture.
- Lancer une démarche de sensibilisation des exploitants agricoles sur les pratiques durables, notamment sur la préservation des haies.

Paysage



- Se positionner sur l'institution d'un Règlement Local de Publicité communal et Intercommunal (intérêt de limiter l'affichage publicitaire, cohérence de la signalétique).

Energie-Climat



- Définir le rôle du Parc sur cette thématique.

Tourisme



- Utiliser l'outil de gouvernance précédemment cité pour gérer les flux touristiques en coopération avec les deux parcs nationaux belges.
- Observer les espaces sollicités puis gérer les usages au regard de la sensibilité de la biodiversité.

Milieux naturels

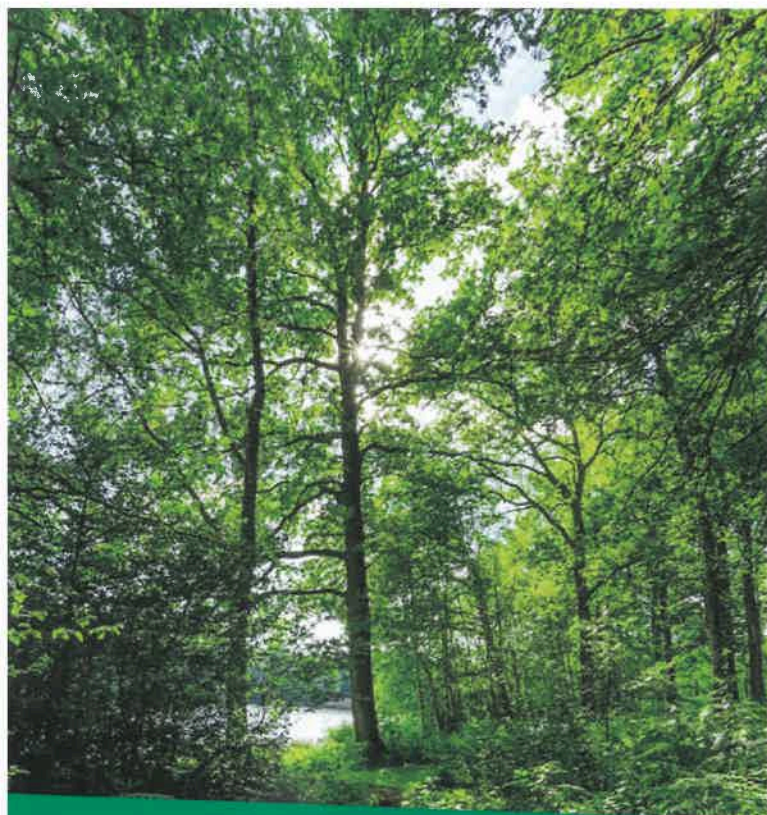


- Améliorer les techniques d'inventaire (suivi des espèces migratrices, sélection des espèces, observation de l'habitat) pour contribuer au déploiement d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire.
- Accentuer la protection des zones humides du territoire.

Urbanisme



- Affiner le positionnement du PNR pour l'accompagnement des collectivités partenaires dans le contexte de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (paysage, milieux naturels, urbanisme).





Maison du Parc naturel régional des Ardennes

Route Sécheval - RD140 - 08150 Renwez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici

